



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
6 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

Assemblée générale  
Soixante-huitième session  
Point 37 de l'ordre du jour  
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité  
Soixante-huitième année

## La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [68/11](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2096 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a prié de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Faisant le point des activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan, notamment dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme, depuis mon rapport précédent en date du 6 septembre 2013 ([A/68/609-S/2013/535](#)), il retrace également les faits nouveaux survenus sur les plans politique et de la sécurité et les événements régionaux et internationaux qui intéressent l'Afghanistan.

#### II. Faits nouveaux

##### A. Situation politique

3. Sur fond de transition politique, économique et en matière de sécurité, la situation en Afghanistan demeure caractérisée par les incertitudes, bien qu'on ait constaté des progrès et plus de prévisibilité dans certains domaines. La période considérée a été marquée par une plus forte dynamique dans le cadre des préparatifs techniques des élections présidentielle et provinciales de 2014, alors que la liste définitive des candidats a clarifié davantage la forme que prendra la compétition politique, laquelle continue d'évoluer. L'approbation par une loya jirga constitutionnelle de l'accord de sécurité bilatéral avec les États-Unis d'Amérique a renforcé le sentiment que l'Assemblée nationale approuverait un important cadre de



partenariat continu et, par extension, la poursuite d'une collaboration internationale plus large.

4. Pendant la période de désignation des candidats, du 16 septembre au 6 octobre, 27 personnes, dont une femme, se sont portées candidat à la présidence, chacune étant accompagnée de deux candidats à la vice-présidence; 3 057 candidats, dont 324 femmes, postulaient à des sièges aux 34 conseils provinciaux. Afin d'inciter les candidates à s'inscrire, la Commission électorale indépendante a annoncé le 27 septembre qu'un appui leur serait apporté en vue de l'acquisition du matériel pour leur campagne et que les candidates non élues se verraient rembourser leur caution. Le 22 octobre, à l'issue de la procédure de vérification par la Commission électorale, une liste préliminaire de 10 candidats à la présidence réputés avoir satisfait les conditions constitutionnelles et juridiques requises a été publiée. Seize candidats, dont l'unique femme, ont été disqualifiés et un autre a été retiré avant le début de la procédure officielle, apparemment pour dossier incomplet. Ces décisions portant disqualification seraient essentiellement liées à une mesure constitutionnelle interdisant la double nationalité et à une nouvelle disposition exigeant de tout candidat qu'il obtienne la signature portant soutien de 100 000 électeurs provenant d'au moins 20 provinces. Le nombre des candidats aux conseils provinciaux a été réduit à 2 704, dont 309 femmes; les principales raisons de disqualification tenaient notamment aux critères d'âge et de niveau d'instruction. Des candidats et la société civile se sont élevés contre le retard de trois jours accusé dans l'annonce des candidats disqualifiés et le manque présumé de transparence du processus, notamment le fait que la Commission électorale ait appliqué un niveau de « tolérance » lors de la vérification de la signature des électeurs faute de données complètes les concernant et qu'elle n'ait pas informé individuellement les candidats disqualifiés des raisons de leur exclusion. Le 22 octobre, la Commission électorale a signifié aux intéressés les motifs de leur disqualification.

5. Le 15 septembre, le Président Hamid Karzaï a nommé cinq membres de la Commission du contentieux électoral (4 hommes et 1 femme). Les nouveaux membres ont élu président l'analyste politique et ancien conseiller juridique du Président, Abdul Star Sadaat. La Commission du contentieux électoral, devenue juridiquement un organe permanent, s'est employée à se doter de nouveaux locaux, de politiques et de procédures et à recruter du personnel. Le 23 septembre, le Président Karzaï a ordonné que le Gouvernement octroie à la Commission un budget initial de 20 millions d'afghanis (environ 350 000 dollars des États-Unis) et des locaux à Kaboul ainsi que des véhicules et assure la protection de ses membres. Le 9 octobre, les donateurs ont approuvé les structures de financement de l'aide internationale à cet organe. La procédure de présentation d'objections et de plaintes concernant l'éligibilité des candidats eu égard à la liste préliminaire devant débiter le 22 octobre, la Commission du contentieux électoral a décidé que les délibérations se dérouleraient à Kaboul et que ses antennes provinciales seraient mises en place à temps pour recevoir les plaintes relatives à d'autres étapes du processus électoral. Au total, 1 056 objections et plaintes ont été reçues. Après délibération, le 19 novembre, la Commission du contentieux électoral a présenté ses conclusions à la Commission électorale indépendante. Le lendemain, la liste définitive, sur laquelle figuraient notamment un candidat supplémentaire à la présidence et neuf candidats supplémentaires aux conseils provinciaux (portant ainsi le nombre de femmes à 308), a été publiée.

6. Les 11 candidats à la présidence sont dans l'ordre de leur inscription sur le bulletin de vote : Abdullah Abdullah, Daud Sultanzoy (réinscrit sur la liste définitive), Abdul Rahim Wardak, Abdul Qayum Karzai, Mohammad Ashraf Ghani Ahmadzai, Sardar Mohammad Nader Naim, Zalmai Rassul, Qutbuddin Hilal, Mohammad Sahfiq Gul Agha Sherzai, Abdul Rab Rasul Sayyaf et Hedayat Amin Arsala. Trois des candidats ont des colistières pour la vice-présidence.

7. Pour accroître au maximum le nombre d'électeurs, la Commission électorale a décidé, le 17 septembre, de prolonger de 45 jours, jusqu'au 10 novembre, l'inscription des électeurs au niveau des districts en dépêchant des équipes mobiles. À la fin de cette phase, plus de 3 millions de nouvelles cartes d'électeur avaient été distribuées, dont près d'un tiers à des femmes. Pour assurer un processus électoral ouvert à tous, l'Organisation des Nations Unies a retenu, pour sa journée annuelle en Afghanistan consacrée aux questions concernant les femmes, la paix et la sécurité, le thème « La participation politique, un droit pour tous – les femmes comme électrices et candidates ». Le 2 octobre, les participants de la société civile ont fait valoir que les principaux obstacles à la pleine participation des femmes étaient le caractère général des attitudes des hommes, l'insécurité, l'emplacement des bureaux de vote, l'insuffisance du nombre de femmes prenant part au scrutin et du personnel de sécurité et la faible sensibilisation des femmes. Le 3 novembre, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), en collaboration avec des partenaires locaux, a lancé 14 activités interactives et tables rondes dans tout le pays en vue de sensibiliser la population aux questions touchant les élections et d'offrir un espace de débat public.

8. Il est admis que la sécurité du personnel électoral, des candidats et de leurs partisans, des électeurs et du matériel électoral est essentielle pour assurer une participation active au scrutin et pour renforcer la confiance dans le processus. Aussi bien les Taliban que la faction armée du Hezb-e Islami, dirigée par Gulbuddin Hekmatyar, ont publiquement appelé les Afghans à ne pas participer aux élections et des tracts menaçants auraient été distribués dans certaines régions de l'est de l'Afghanistan. L'inscription des électeurs n'a pu être prolongée dans quatre districts (un chacun dans les provinces de Zaboul et Ghazni et deux dans la province de Helmand) pour des raisons de sécurité. Depuis septembre, des bureaux d'inscription des électeurs ont été la cible de quatre attaques et 10 attaques ont visé le personnel électoral, causant notamment la mort du responsable provincial des élections à Kunduz le 18 septembre. Les circonstances de cet incident n'ont pas encore été élucidées et on ne dispose pas encore de preuve qu'une menace pèse sur les élections. Le 3 octobre, un décret présidentiel a défini un code de conduite pour les institutions chargées d'assurer la sécurité pendant le processus électoral, celles-ci devant faire preuve d'impartialité et de respect des droits de l'homme dans l'exercice de leurs fonctions. Le 29 octobre, le conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan administré par l'ONU, présidé par le Ministre de l'intérieur, a approuvé une proposition tendant à recruter et former 13 000 scrutatrices afin de mieux garantir l'accès des électrices.

9. La loi interdisant à toute personne occupant des fonctions officielles de se porter candidat aux élections, cinq ministres et sept membres de l'Assemblée nationale ont démissionné pendant la période de désignation des candidats. Auparavant, le 25 septembre, à l'issue d'un remaniement, la Wolesi Jirga (la chambre basse l'Assemblée nationale) a confirmé Mohammed Umar Daudzai dans les fonctions de ministre de l'intérieur et Mohamed Akram Khpalwak dans celles de

ministre des affaires frontalières et tribales. Comme suite aux démissions liées aux élections, sept nouveaux représentants ont fait leur entrée à la Wolesi Jirga, un autre devant remplacer un membre décédé. Le 27 octobre, le Président Karzaï a nommé Zazar Ahmad Moqbel Osmani Ministre des affaires étrangères par intérim, Mohammad Akbar Barakzai Ministre des mines et du pétrole par intérim, Shakar Kargar Ministre du commerce et de l'industrie par intérim, Arif Noorzai Ministre des eaux et de l'énergie par intérim et Din Mohammad Mubarez Ministre par intérim de la lutte contre les stupéfiants.

10. Les efforts visant à mettre en place un processus de paix officiel sont restés dans l'impasse. Le 20 septembre, le Ministère pakistanais des affaires étrangères a annoncé la libération de Mullah Abdullah Ghani Baradar, jadis chef adjoint des Taliban, comme l'a demandé le Gouvernement afghan. Ce dernier considère en effet que Baradar pourrait jouer un rôle constructif et a estimé que cette libération était un signe de bonne volonté. Le 9 octobre, les Taliban ont affirmé dans une déclaration que Baradar était toujours en détention et ont demandé aux autorités pakistanaises de clarifier sa situation. Le Président du Haut Conseil pour la paix s'est rendu, en compagnie d'une délégation, à Islamabad du 19 au 21 novembre pour rencontrer le Premier Ministre Nawaz Sharif, d'autres responsables pakistanais et, selon certaines sources, Baradar. À l'occasion de la Journée internationale de la paix, le Haut Conseil a notamment organisé, conjointement avec l'Organisation de coopération islamique, une conférence internationale de l'ouléma sur l'islam et la paix à Kaboul le 24 septembre. Y ont participé 200 spécialistes religieux de 13 pays, qui ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont condamné la violence et l'extrémisme. Le 26 septembre, le Haut Conseil a tenu à Kaboul une réunion avec les représentants de la société civile qui a débouché sur la mise en place d'un cadre commun pour la coordination et la coopération futures. La participation des femmes au processus de paix a été le thème d'une conférence organisée par le Haut Conseil pour la paix le 22 septembre à Jalalabad, avec l'appui de la MANUA. Les participants ont notamment fait valoir que les femmes jouaient un rôle particulier en contribuant à aplanir les divergences entre les divers groupes de la société. Le 5 octobre, une conférence internationale sur les femmes, la paix et la sécurité organisée par le Ministère des affaires étrangères a mis l'accent sur la nécessité de renforcer le rôle des femmes dans la vie politique en Afghanistan.

11. Le secrétariat commun du Programme afghan pour la paix et la réintégration a annoncé qu'au 19 novembre, 7 532 personnes avaient adhéré au Programme et que 168 projets de ministères et 170 projets bénéficiant de modestes subventions avaient été achevés ou étaient en cours. À compter du 1<sup>er</sup> octobre, la MANUA a lancé une série de dialogues au niveau local en vue d'atténuer les tensions interethniques et intertribales et de renforcer la confiance entre les communautés dans les provinces de Daikundi, Kapisa, Nuristan, Kunduz, Takhar, Gardez et Jawzjan. Par ailleurs, la Mission a continué d'appuyer le Dialogue du peuple afghan pour la paix – initiative de la société civile visant à mettre au point, à l'échelon provincial, des feuilles de route pour la paix. Entre septembre et novembre, 44 tables rondes – sur les 200 prévues – ont ainsi été organisées dans tout le pays, à l'intention de 1 093 Afghans, dont 486 femmes. Parmi les mesures proposées par les participants, on peut citer le licenciement des fonctionnaires corrompus, la nécessité de garantir les nominations sur la base du mérite et la mise en place de mécanismes de contrôle public.

12. Les négociations entre Kaboul et Washington au sujet d'un accord de sécurité bilatéral se sont poursuivies avec une urgence croissante, étant donné les délais de planification de tout engagement militaire futur des États-Unis et d'autres pays, y compris des États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). En visite à Kaboul, les 11 et 12 octobre, le Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, s'est accordé avec le Président Karzaï sur un certain nombre de questions non résolues. Soulignant combien il importe de tenir de larges consultations sur les questions de souveraineté nationale, le Président Karzaï a convoqué une loya jirga (un grand conseil) avant de soumettre l'accord à l'Assemblée nationale du 21 au 24 novembre. La veille de la réunion, le texte de l'accord a été distribué en même temps qu'une lettre adressée par le Président des États-Unis, Barak Obama. Prenant la parole devant les quelque 2 000 délégués rassemblés, le Président Karzaï s'est déclaré favorable à l'accord, qui serait en vigueur jusqu'en « 2024 et au-delà », le présentant comme une « chance pour passer à la stabilité ». Il a également fait valoir qu'avant la signature de l'accord, il faudrait en démontrer les avantages, dont l'instauration de la paix avant les élections de 2014. Bien que la grande majorité des participants soit favorable à l'accord et ait demandé instamment qu'il soit conclu dans les semaines à venir, le Président Karzaï a réitéré ses conditions préalables. Auparavant, le 23 octobre à Bruxelles, les ministres de la défense de l'OTAN ont approuvé une évaluation de la planification stratégique du dispositif de commandement et de contrôle et des moyens nécessaires pour une éventuelle mission de formation et de services consultatifs lorsque le mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) prendra fin en 2014. Toute évolution future sera fonction du cadre juridique définissant le statut de contingents éventuels de l'OTAN en Afghanistan.

## **B. Sécurité**

13. La saison habituelle de combat d'été a été caractérisée par une forte offensive des éléments hostiles au Gouvernement et une contre-offensive des forces de sécurité afghanes. Les institutions locales de sécurité, en particulier la Police nationale afghane et la police locale afghane, ont été les principales cibles des éléments hostiles au Gouvernement, leurs bases, convois, postes de contrôle et personnel ayant été visés par 74 % des incidents entre le 16 août et le 15 novembre. La FIAS a été la cible de 2 % des attaques perpétrées par les éléments hostiles au Gouvernement pendant la même période. La majorité des incidents (70 % entre le 16 août et le 15 novembre) a été enregistrée dans le sud, le sud-est et l'est du pays. Le district de Sangin, dans la province méridionale de Helmand, a été particulièrement disputé, et il est apparu clairement que les éléments hostiles au Gouvernement s'employaient à contrôler les zones frontalières des provinces de Nuristan, Kunar et Nangarhar. Ils continuent de prendre pour cible les réseaux routiers et de transport et d'exercer une influence considérable en milieu rural, où souvent il n'existe guère d'administration ni de services publics, ce qui est notamment de plus en plus le cas dans l'ouest, le nord et le nord-est du pays. Les affrontements armés ont représenté 48 % des incidents entre le 16 août et le 15 novembre. Par ailleurs, la taille des groupes armés qui s'attaquent à des cibles particulières a également augmenté, comme en témoigne notamment la prise brève, le 28 septembre, d'un centre administratif de district dans le sud de Badakhshan. Les éléments hostiles au Gouvernement n'ont toutefois pas réussi à prendre d'importantes agglomérations.

14. Les capacités des institutions de sécurité afghanes n'ont cessé d'augmenter. Les forces locales ont planifié et exécuté un nombre croissant d'opérations, la FIAS ayant apporté une aide en matière d'appui aérien et d'appui à la neutralisation des engins explosifs artisanaux. Au 31 octobre, l'effectif de l'Armée nationale afghane s'élevait à environ 185 300 hommes (contre un objectif de 187 000) et celui de la Force aérienne afghane à 6 800 hommes (contre un objectif de 8 000 d'ici à la fin 2016). En septembre, un service de l'égalité des sexes et des droits de l'homme a été créé au sein du Ministère de la défense et un programme de recrutement de femmes a été lancé dans l'armée, dont le personnel comptait 458 femmes au 1<sup>er</sup> novembre. Au 18 novembre, le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan avait aidé à rémunérer 141 660 agents de police et 4 901 gardes du Département central des prisons. En appui à l'initiative afghane de sensibilisation des populations au titre du programme Police-e-Mardumi, le projet de police démocratique des Nations Unies a organisé des séances d'information sur la sécurité dans sept provinces et des consultations mensuelles entre la police et les responsables des communautés, dont des femmes, dans 15 districts dans les provinces de Uruzgan, Baghlan, Helmand, Ghor et Balkh. Le nouveau Ministre de l'intérieur a réaffirmé l'engagement en faveur d'un service de plus en plus orienté vers les fonctions de police classiques et s'est engagé à employer 10 000 policières d'ici la fin de 2014 et à mettre en place des mécanismes pour les protéger contre les sévices et le harcèlement. Le Ministère de l'intérieur et la Police nationale afghane emploient actuellement 1 999 femmes.

15. Le programme de mise en place d'une police locale afghane a continué de s'élargir, l'accent étant essentiellement mis sur le sud-est du pays. Au 19 novembre, la police locale comptait environ 24 500 agents dans 122 districts répartis dans 29 provinces. Elle continue de subir un nombre disproportionné d'attaques commises par des éléments hostiles au Gouvernement. Les provinces de Nimroz, Panjshir, Samangan et Nuristan sont les seules à ne pas être encore couvertes par le programme. La MANUA a continué de recenser les allégations d'exactions commises, dans la plupart des cas avec impunité, par la police locale afghane, en particulier dans le nord-est et l'est du pays. Ailleurs, elle se comporte à la satisfaction de la population locale.

16. Depuis que les forces de sécurité afghanes conduisent les opérations, les pertes humaines qu'elles subissent ne cessent d'augmenter et le taux de réduction des effectifs reste élevé. Les chiffres sont souvent contestés. Le 29 octobre, un haut fonctionnaire du Ministère de l'intérieur, cité par les médias, a indiqué que 1 273 agents de la Police nationale afghane et 779 agents de la police locale afghane étaient décédés depuis avril. Le 21 octobre, il a été signalé qu'un commandant des forces spéciales afghanes avait fait défection dans la province de Kunar. Entre le 16 août et le 15 novembre, cinq attaques internes visant le personnel militaire international ont été commises dans les provinces de Kandahar, Paktya, Paktika, Zaboul et Kaboul, contre 14 pendant la même période en 2012. Les éléments hostiles au Gouvernement ont aussi subi des pertes. Des responsables de haut niveau figurant sur la liste des sanctions du Conseil de sécurité ont trouvé la mort, notamment Hakeemullah Mehsud, tué lors d'une attaque par drone le 1<sup>er</sup> novembre; Nasiruddin Haqqani, tué par des inconnus le 10 novembre; et Mawlawi Ahmed Jan, tué le 21 novembre.

17. L'ONU a continué d'exercer un suivi des incidents risquant de compromettre les travaux, la mobilité et la sécurité des acteurs civils dans le pays, notamment ceux qui ont une incidence sur l'exécution des activités et programmes qu'elle a prescrits. Entre le 16 août et le 15 novembre, on a enregistré 5 284 incidents, soit une augmentation de 13,9 % par rapport à la même période en 2012. Pendant les 10 premiers mois de l'année, le nombre d'incidents était en moyenne plus élevé qu'en 2012 mais de 16 % plus faible qu'en 2011. On a enregistré pendant cette période 89 attaques-suicides, soit le même nombre qu'en 2012, dont 45 dans les provinces de Kandahar, Helmand, Paktika et Kaboul. Parmi les attaques spectaculaires et complexes perpétrées, on peut citer celle commise le 13 septembre contre le consulat des États-Unis à Herat, dans laquelle au moins huit personnes ont trouvé la mort, et l'explosion survenue le 15 octobre dans une mosquée provinciale pendant la célébration de l'Aïd al-Adha, qui a causé la mort du gouverneur de la province de Logar et de trois autres personnes. Le 18 octobre, lors de la première attaque-suicide qu'a connue la capitale depuis juillet, un convoi militaire international a été pris pour cible à la périphérie de Kaboul à l'extérieur d'un complexe commercial où sont logés des membres du personnel des Nations Unies. Deux civils et l'assaillant ont été tués. Le 16 novembre, une explosion survenue à proximité des installations devant accueillir la Loya Jirga consultative a causé la mort de huit civils et en a blessé 23 autres. Il convient de noter particulièrement l'augmentation constante de l'ampleur des engins explosifs, et notamment la découverte le 14 octobre du camion piégé contenant la plus grosse charge explosive potentielle jamais trouvée en Afghanistan : 27 tonnes d'explosifs et 68 mines antichars.

18. L'ONU, ses partenaires d'exécution et d'autres organisations humanitaires ont été les victimes directes ou collatérales de divers incidents, dont des menaces et la surveillance hostile de leurs installations. Les conditions de sécurité instables et à haut risque font l'objet d'un examen constant du système de gestion de la sécurité des Nations Unies en Afghanistan, auquel une mission d'évaluation du respect des normes du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU a attribué la note « très bien » en octobre. Vu que l'ONU compte sur le pays hôte pour assurer la sécurité de ses locaux et de son personnel, l'avenir de la Direction de la protection des institutions internationales du Ministère de l'intérieur est une source de préoccupation. Les unités de police de la Direction, en fonction dans trois régions, fournissent notamment des escortes aux convois des Nations Unies. Elles ont fait leurs preuves, en particulier pendant l'attaque commise en mai contre l'Organisation internationale pour les migrations. Le programme doit être élargi d'ici à juin 2014, mais l'aide fournie par les donateurs est déjà épuisée.

19. Dans le secteur du déminage, qui bénéficie de l'appui de l'ONU, quelque 300 champs de mines ont été déminés dans 100 localités, sept districts supplémentaires ayant été déclarés exempts de mines. On estime qu'il reste encore 4 536 champs de mines, 1 628 localités étant concernées dans 33 provinces. Le nombre des accidents provoqués par les mines et les restes explosifs de guerre, notamment dans les zones récemment libérées par les forces militaires internationales, a augmenté par rapport à 2012 : on a ainsi enregistré 344 victimes, dont 99 personnes ayant trouvé la mort, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 octobre. L'ONU s'attache, de concert avec la FIAS, à faire en sorte que les locaux fermés ou transférés soient exempts de mines et d'engins non explosés.

## C. Coopération régionale

20. Le Pakistan et l'Afghanistan ont continué de s'employer à collaborer dans un esprit constructif s'agissant de la coopération économique et de la sécurité ainsi que du processus de paix mené par le Gouvernement afghan. Les 10 et 11 septembre, des représentants de la Commission permanente de la défense du Sénat pakistanais ont rencontré leurs homologues afghans pour examiner des questions touchant la sécurité et la coopération, à la suite de quoi s'est déroulé à Islamabad le 26 septembre le septième cycle du dialogue parlementaire pakistano-afghan. Les 8 et 9 octobre, après une longue interruption, l'Autorité de coordination du commerce de transit Afghanistan-Pakistan a tenu sa quatrième réunion à Kaboul, dans le but de stimuler la conclusion d'accords bilatéraux. Le 29 octobre à Londres a eu lieu la quatrième réunion trilatérale afghano-pakistano-britannique, qui a porté sur la stabilité régionale, la coopération économique et le processus de paix.

21. L'Afghanistan a continué d'engager des échanges avec ses voisins, tant sur le plan bilatéral que dans le cadre d'instances régionales. Les 12 et 13 septembre, le Président Karzaï a dirigé une délégation de haut niveau au treizième Sommet de l'Organisation de Shanghai pour la coopération tenu à Bichkek, où il s'est engagé à renforcer les relations avec l'Organisation. Les 16 et 17 septembre à Islamabad, les participants à la quatrième session du Conseil intergouvernemental sur le Projet de commerce et d'approvisionnement en hydroélectricité en Asie centrale et en Asie du Sud (CASA-1000) ont adopté trois résolutions établissant des contrats-types et portant création d'une commission des achats et d'une commission des finances. Le 27 septembre, le Président Karzaï a effectué une visite officielle en Chine, où il a rencontré le Président Xi Jinping, lequel a confirmé l'engagement de son pays en faveur de la stabilité et du développement économique de l'Afghanistan et de la région. À Douchanbé, le 21 octobre, le Président Karzaï et le Président du Tadjikistan, Emomali Rahmon, ont signé un accord sur le déminage, les protocoles relatifs au franchissement des frontières et la coopération en matière d'assurance. Ils se sont intéressés en particulier à l'exécution du projet CASA-1000 et au projet de construction d'un chemin de fer devant relier le Tadjikistan, l'Afghanistan et le Turkménistan. Le 30 octobre, les chefs des polices des frontières russe, tadjike et afghane se sont réunis au poste-frontière de Sherkhan Bandar. Les commandants tadjik et afghan se sont inquiétés de l'infiltration d'éléments criminels et extrémistes par la frontière afghano-tadjike et ont demandé à la Fédération de Russie de leur apporter un appui technique et logistique. Les trois pays ont signé un protocole de coopération transfrontalière et sont convenus de créer un comité mixte. Le 10 novembre, à leur douzième réunion trilatérale annuelle, les Ministres des affaires étrangères russe, indien et chinois ont souligné qu'il fallait continuer à apporter un soutien international à l'Afghanistan et à poursuivre le processus d'intégration régionale avec ce pays. Lors d'une séance de consultation trilatérale de haut niveau sur l'Afghanistan tenue le 20 novembre, le Pakistan, la Fédération de Russie et la Chine ont insisté sur le fait que la communauté internationale devait s'engager plus résolument en faveur du développement économique du pays.

22. Il est à noter que la région a continué de tirer les fruits du Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan. Lors d'une réunion de hauts responsables sur le Processus d'Istanbul, qui s'est déroulée le 23 septembre à New York, l'Afghanistan a présenté les progrès accomplis dans la mise en œuvre des six mesures de confiance depuis la Conférence

ministérielle du Processus d'Istanbul sur l'Afghanistan, tenue en avril dernier à Almaty. En vue de la réunion des hauts responsables qui aura lieu le 18 janvier 2014 à New Delhi, une étude d'experts sur des formules non conventionnelles de financement du Processus d'Istanbul et ses six mesures de confiance est en train d'être élaborée.

### III. Droits de l'homme

23. Du 15 au 17 septembre, Navi Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, s'est rendue en Afghanistan, où elle a rencontré de hauts responsables de l'État et des services de sécurité, y compris le Président Karzaï, et s'est entretenue avec la Présidente de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme et avec des représentants de la société civile, du corps diplomatique et de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). M<sup>me</sup> Pillay a insisté sur le fait que les avancées réalisées dans le domaine des droits de l'homme pendant ces 12 dernières années ne devaient pas être sacrifiées au nom des intérêts politiques et des exigences de la transition, et souligné, en particulier, qu'il fallait protéger et renforcer les droits des femmes et des enfants et faire en sorte que les institutions de sécurité afghanes doivent rendre des comptes. Sachant que les cinq nouveaux membres de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme ont été nommés sans consultations, elle s'est inquiétée de l'incidence que cela pourrait avoir sur le classement que la Commission obtiendra à l'issue de l'examen d'accréditation quinquennal auquel le Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme a procédé le 18 novembre, qui sera annoncé officiellement à une date ultérieure.

24. Le conflit a continué de faire de nombreuses victimes parmi les civils. Entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 octobre, la MANUA a dénombré 2 572 victimes – 846 morts et 1 726 blessés – parmi les civils, chiffres qui portent à 7 394 le nombre total de victimes civiles sur les 10 premiers mois de 2013 – 2 568 morts et 4 826 blessés –, soit une augmentation de 13 % par rapport à la même période en 2012. Les trois quarts des victimes sont dus aux agissements d'éléments antigouvernementaux. L'utilisation d'engins explosifs improvisés par ces éléments, y compris dans le cadre d'attaques complexes et d'attentats-suicides, est en cause s'agissant de 49 % des victimes et reste la plus grave menace pour les civils. Selon la MANUA, 10 % des victimes civiles sont le fait des forces progouvernementales et 11 % sont imputables à des opérations et attaques au sol ne pouvant être mises au compte d'aucune partie, les 4 % restants étant généralement liés à des restes explosifs de guerre et des bombardements transfrontaliers. L'élément le plus frappant ayant marqué les 10 premiers mois de l'année reste le nombre de civils tués (456) ou blessés (1 454) lors d'opérations au sol opposant les forces progouvernementales et des éléments antigouvernementaux, qui est en augmentation de 36 % par rapport à la même période en 2012. La situation dans la région orientale est particulièrement préoccupante, puisqu'on y a enregistré une augmentation de 52 % du nombre des victimes d'opérations au sol parmi les civils sur un an.

25. Les enfants afghans ont continué de subir les conséquences du conflit armé. Entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 octobre, la MANUA a dénombré 444 enfants tués ou mutilés dans le cadre des violences liées au conflit [138 morts (en baisse de 6 %) et 306 blessés (en hausse de 23 %)]. Les tirs d'artillerie et de roquettes, conjugués aux

tirs croisés lors d'opérations au sol, ont fait 42 morts et 145 blessés parmi les enfants, soit une augmentation de 67 % par rapport à la même période en 2012. Les engins non explosés et les mines terrestres ont fait 13 morts et 27 blessés parmi les enfants, chiffres comparables à ceux enregistrés pour la même période en 2012. Les enfants morts ou blessés ont été victimes des agissements de groupes d'opposition armés (62 %) et des forces progouvernementales (14 %), la responsabilité pour les autres victimes ne pouvant être établie. La MANUA a également dénombré 23 attaques perpétrées contre des établissements d'enseignement, notamment une école de Maiwand (province de Kandahar) qui a été prise pour cible le 26 octobre par des éléments antigouvernementaux, où un garçon de 8 ans a trouvé la mort. Sept cas de recrutement d'enfants – deux par la police locale afghane et cinq par des éléments antigouvernementaux – ont été enregistrés. Le 24 septembre, le Groupe de travail technique du Gouvernement sur les enfants et le conflit armé s'est réuni pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action pour la prévention du recrutement de mineurs. Tous les ministères concernés ont été invités à communiquer des observations sur la feuille de route régissant l'application du Plan d'action. Le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance était à Kaboul du 20 au 22 octobre. Lors d'entretiens qu'il a eus avec des représentants des pouvoirs publics, de la société civile, du secteur privé et des partenaires des Nations Unies, il a réaffirmé que l'UNICEF s'était engagé à long terme en faveur des femmes et des enfants afghans et a préconisé une augmentation des fonds consacrés aux programmes de développement humain et social destinés aux plus vulnérables.

26. La MANUA a continué de contrôler l'application de la loi relative à l'élimination de la violence contre les femmes et l'exécution des activités visant à mettre fin aux pratiques préjudiciables telles que le mariage forcé et le mariage des enfants. Conformément au Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, le Gouvernement afghan s'est engagé à élaborer un rapport sur la mise en œuvre de ladite loi. En octobre, des représentants du Gouvernement ont déclaré que ce rapport serait prêt vers la fin de l'année. L'ONU apporte une assistance technique aux fins de l'établissement du rapport, comme l'avait demandé le Ministère de la condition féminine. Le 25 novembre, l'Organisation a apporté son appui à des manifestations organisées à travers l'Afghanistan pour marquer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et le début de la campagne annuelle des 16 journées de mobilisation mondiale contre la violence sexiste. Des discussions de groupes de réflexion, des débats et des ateliers tenus avec des groupes de jeunes, des chefs religieux et des représentants des pouvoirs publics et de la société civile ont été organisés pendant toute la campagne afin de sensibiliser l'opinion à la question et d'insister sur le fait qu'il importe au plus haut point de prendre de nouvelles mesures pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles afghanes et pour promouvoir les droits de la femme.

27. La MANUA a continué d'effectuer des visites dans des centres de détention administrés par le Gouvernement afghan dans tout le pays afin d'évaluer le traitement qui est réservé aux personnes détenues pour des raisons liées au conflit et l'application qui est faite du décret présidentiel n° 129 relatif à la prévention de la torture et des maltraitements. Entre août et octobre, le personnel de la MANUA a effectué des visites dans 27 lieux de détention dans 13 provinces, y compris les installations administrées par la Direction nationale de la sécurité, la Police nationale afghane, la Direction centrale des prisons et l'Armée nationale afghane. Ayant été informés de nouveaux cas présumés de tortures et de maltraitements, le

nouveau Ministre de l'intérieur et le Directeur de la sécurité nationale se sont engagés à lutter contre les sévices commis dans leurs institutions. La MANUA a également continué de collaborer avec la FIAS dans le cadre de l'examen des pratiques suivies dans certains centres de détention afghans. La FIAS a procédé au deuxième examen de certification, qui a pour but de déterminer dans quels centres les personnes qui sont détenues par des forces militaires internationales et qui sont remises aux institutions de sécurité afghanes pourraient être transférées sans risquer d'y être torturées.

28. La MANUA, collaborant avec les principales parties intéressées, a aidé à reformuler 173 directives régissant le fonctionnement des prisons. Toutes seront prêtes d'ici à la fin de l'année et 114 ont à ce jour été adoptées. La MANUA a également continué de travailler avec le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan et avec les partenaires concernés pour améliorer les infrastructures carcérales afghanes.

#### **IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et coordination de l'aide au développement**

29. Pour que les engagements pris au titre du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo continuent d'être honorés, la MANUA a facilité des discussions entre le Ministère des finances et les bailleurs de fonds en vue de la réunion du Conseil commun de coordination et de suivi qui se tiendra au début de 2014 et qui aura pour objet de dresser le bilan des progrès accomplis et de recenser les principaux domaines d'intervention communs entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds internationaux, avant la tenue en 2014 d'une conférence sur le développement de l'Afghanistan, qui sera coorganisée par les Gouvernements afghan et britannique. Un comité directeur a été créé en vue de la réunion d'examen, qui réunit des représentants des principaux bailleurs de fonds, du Ministère des finances, de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement et de la MANUA. Le 19 septembre, des membres de la société civile ont choisi des représentants qui prendront part aux travaux des trois groupes de travail techniques relevant du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, qui s'occupent des questions de planification, de la mise en œuvre des programmes prioritaires nationaux et de l'application de la loi relative à l'élimination de la violence contre les femmes et aux droits de l'homme.

30. La lenteur du processus d'élaboration d'un programme de développement pendant les élections et la passation de pouvoir, certes inévitable, est inquiétante, au vu, en particulier, de la précarité de la situation économique. La démission et le remplacement de ministres et de hauts fonctionnaires ont influé sur la rapidité avec laquelle les programmes sont planifiés et mis en œuvre. Ainsi, alors que le dernier des 22 programmes prioritaires nationaux – Transparence et responsabilité – était sur le point d'être arrêté, le Ministre concerné et le chef des services de renseignement ont démissionné pour se présenter aux élections.

31. Le 7 octobre, le Gouvernement afghan a publié un avant-projet de politique budgétaire provinciale, comme il s'y était engagé dans le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo. Cette politique doit permettre d'équilibrer le rôle du Gouvernement central, tout en donnant aux autorités de province et de district davantage de moyens pour améliorer la distribution des services. Le 23 octobre, le

rapport du Gouvernement sur les dépenses pour l'exercice 1391 du calendrier afghan (allant du 21 mars 2011 au 20 décembre 2012, abrégé en raison d'une modification de l'exercice) a été présenté à la Wolesi Jirga, après examen par ses commissions techniques. La Commission des finances et du budget de la Chambre basse a déclaré que 25 des 55 unités budgétaires du Gouvernement avaient dépensé moins de 40 % des crédits qui leur avaient été alloués. D'aucuns ayant désapprouvé le taux d'exécution du budget ou s'étant dits préoccupés par certaines rubriques, l'absence d'un quorum a empêché le vote. Le 3 novembre, le Ministre des finances a présenté à la Meshrano Jirga le budget national pour l'exercice 1393 (allant du 21 décembre 2013 au 20 décembre 2014), qui se monte à 7,9 milliards de dollars des États-Unis (4,9 milliards de dollars pour le budget de fonctionnement et 3 milliards de dollars pour le budget de développement). Le Ministre a déclaré qu'une grande partie du budget devait aller à l'armée et à la police. Une fois que la Chambre haute aura donné son avis, le budget sera présenté à la Wolesi Jirga.

32. L'incertitude entourant la transition sur les plans politique et de la sécurité a entraîné un ralentissement de la croissance économique dans un pays où l'activité économique dépend très largement d'un secteur agricole fluctuant. Selon le rapport établi en octobre par la Banque mondiale sur la situation économique du pays, le fort taux de croissance (14,4 %) enregistré en 2012 à la suite d'une récolte exceptionnelle, devrait tomber à 3,1 % en 2013. Les six premiers mois de 2013 ont vu une baisse des recettes de 11 % par rapport à 2012. La faiblesse des institutions, conjuguée à un ralentissement généralisé, ont probablement contribué à ce résultat. Le Ministère des finances a adopté un certain nombre de mesures visant à stabiliser les recettes – il a notamment remanié la direction de l'administration des douanes –, mais il reste possible que le pays n'atteigne pas les objectifs fixés par le Fonds monétaire international et, partant, qu'il ne puisse bénéficier des subventions du Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan.

33. L'élaboration du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2015-2020 s'est poursuivie et cinq domaines prioritaires ont été définis : développement économique équitable, services sociaux de base, justice sociale et investissement dans le capital humain, justice et état de droit, et gouvernance responsable. Pour la composante état de droit, des objectifs communs ont été arrêtés par les partenaires des Nations Unies et un programme de coopération est en cours d'élaboration. La mise en place d'un fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la justice et l'état de droit, qui devrait aider à assurer une plus grande cohérence dans l'appui apporté au secteur, est à l'étude.

## V. Aide humanitaire

34. Entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 octobre, 7 097 réfugiés – 5 108 en provenance du Pakistan, 1 957 de l'Iran et le reste d'autres pays voisins – sont volontairement retournés en Afghanistan, portant ainsi à 36 194 le nombre total de réfugiés bénéficiant d'une aide de l'ONU qui sont rentrés chez eux pendant les 10 premiers mois de 2013, soit un recul de 51 % par rapport à 2012. Les 18 et 19 septembre s'est tenue à Islamabad la troisième réunion du Comité directeur quadripartite, à laquelle ont participé des responsables des Gouvernements afghan, iranien et pakistanais et des représentants de l'ONU, qui ont décidé de mettre au point une stratégie commune de mobilisation des ressources.

35. Entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 octobre, l'Équipe spéciale sur les personnes déplacées dans leur propre pays, coprésidée par le Ministère des réfugiés et du rapatriement et l'ONU, a recensé 18 500 personnes déplacées en raison du conflit, portant leur nombre à 112 998 pour les 10 premiers mois de 2013, sur un total général de 620 000 déplacés. Pendant ces trois mois, c'est dans les provinces de Wardak, Paktika, Ghor, Faryab, Badghis, Farah, Kunduz et, en particulier, Helmand, que les déplacés ont été les plus nombreux.

36. Depuis le début de 2013, neuf campagnes de vaccination contre la poliomyélite ont été menées et 8,3 millions d'enfants de moins de 5 ans ont reçu plusieurs doses. Au 25 octobre, huit cas confirmés de poliomyélite avaient été enregistrés en Afghanistan pour 2013, soit une baisse de 80 % par rapport à la même période en 2012. Ces cas étaient circonscrits aux provinces de Kunar et de Nangarhar, où il est particulièrement difficile de lutter contre la propagation du poliovirus sauvage du fait de l'insécurité. Aucun cas de poliomyélite n'a été signalé dans le sud de l'Afghanistan depuis novembre 2012, et l'on estime à 90 % la proportion de la population qui vit dans des zones exemptes de poliomyélite.

37. La sécheresse qui a frappé en octobre les hauts plateaux du centre et de l'ouest de l'Afghanistan s'est traduite par de mauvaises récoltes, des pénuries alimentaires et des déplacements de populations. Avec le soutien de l'ONU, des organisations non gouvernementales ont distribué 1 800 tonnes de denrées alimentaires et d'articles non alimentaires à 8 600 ménages considérés comme vivant dans des conditions très précaires. Cet hiver devrait être doux; néanmoins, des plans de préparation pour l'hiver sont mis en œuvre au sein des collectivités vulnérables dans 100 districts répartis dans 22 provinces, car la pauvreté chronique et l'insuffisance des services de base exacerbent les effets de l'hiver.

38. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 octobre, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU a enregistré 235 attaques contre des travailleurs humanitaires, dont 27 sont morts, 24 ont été détenus, 45 ont été blessés et 72 ont été enlevés. Rien qu'en octobre, 24 cas de violences ciblées ou indirectes ont été signalés dans 15 provinces. Par exemple, un travailleur humanitaire a été tué par un tir de roquette hors cible à Nuristan et un agent des services de santé local est mort alors qu'il tentait d'échapper à ses ravisseurs. C'est sur les grands axes dans les provinces d'Herat, de Paktia, de Wardak et de Kunar que les enlèvements et les détournements ont été les plus fréquents. Dans les zones contestées, l'augmentation du nombre de victimes parmi les civils a mis les unités de services d'urgence à rude épreuve. L'accès aux soins de traumatologie est engorgé par une demande croissante et entravé par le fait que les belligérants ne respectent pas les principes humanitaires.

39. Le Plan d'action humanitaire commun pour l'Afghanistan était financé à hauteur de 69 % au 31 octobre, soit 326 millions de dollars. Un fonds humanitaire commun dirigé par le Coordonnateur de l'action humanitaire sera lancé en 2014 pour permettre de déterminer les zones géographiques et les domaines stratégiques dans lesquels les besoins sont les plus pressants.

## **VI. Lutte contre les stupéfiants**

40. L'Enquête sur la production d'opium en Afghanistan pour 2013, qui est parue le 13 novembre, révèle que la culture du pavot en Afghanistan a atteint un niveau

sans précédent. La superficie totale des terres cultivées était de 209 000 hectares en 2013, soit plus d'un tiers de plus qu'en 2012. Ces cultures ont produit 5 500 tonnes d'opium, soit une augmentation de 49 % par rapport à 2012. Le Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants et l'ONU, qui sont les coauteurs de l'Enquête, ont attribué cette augmentation au prix élevé de l'opium et à la spéculation due à l'incertitude quant à ce qui se passera en 2014. Les cultures se trouvaient pour 89 % d'entre elles dans les régions où le pavot a toujours été cultivé, à savoir dans le sud et l'ouest du pays, qui sont aussi les régions les moins sûres du pays. Elles ont augmenté de 34 % dans la province de Helmand, qui compte à elle seule 100 693 hectares de pavot. Le nombre total de provinces « sans pavot » est passé de 17 à 15, la culture du pavot étant désormais pratiquée dans les provinces septentrionales de Faryab et de Balkh.

41. Le 9 novembre, le Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants a publié avec l'appui technique de l'ONU le rapport de 2012 sur les drogues en Afghanistan, qui est le premier de ce qui doit devenir une série de rapports annuels. Ce rapport donne un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre des différents volets de la Stratégie nationale de lutte contre la drogue et montre que l'élimination de la culture du pavot en 2012 a augmenté de 154 % par rapport à 2011, 9 672 hectares de champs de pavot à opium ayant été détruits. S'agissant de la consommation, le rapport évalue à environ un million le nombre d'adultes toxicomanes en Afghanistan. Si les capacités en matière de désintoxication ont augmenté – environ 102 centres en 2012, contre 43 en 2009 – elles ne permettent de traiter que 5,9 % du nombre d'utilisateurs d'opium et d'héroïne dans le pays. Par ailleurs, le nombre d'affaires portées devant le Groupe spécial de la justice pénale est passé de 395 en l'année 1388 du calendrier afghan (mars 2009 à mars 2010) à 588 en 1391 (mars 2012 à mars 2013). Au cours de la période considérée dans le présent rapport, il est à noter que l'ancien chef de police de la province de Nimroz a été jugé et, le 18 septembre, reconnu coupable d'infractions liées à la drogue et condamné à 10 ans d'emprisonnement. L'affaire est actuellement en appel.

42. Le Programme régional des Nations Unies pour l'Afghanistan et les pays voisins a continué de travailler avec les services de lutte contre les stupéfiants et les parties intéressées dans la région pour favoriser la collaboration entre les institutions judiciaires et la police, la prévention et le traitement de la toxicomanie, et les mesures stratégiques et de sensibilisation. La deuxième réunion ministérielle de l'initiative réunissant des représentants de l'Afghanistan, du Kirghizistan et du Tadjikistan s'est tenue le 9 octobre à Bichkek sous les auspices du Programme. Les trois pays ont adopté une déclaration officielle dans laquelle ils se sont engagés à coopérer davantage dans la lutte contre la criminalité liée à la drogue. Le 29 novembre à Douchanbé se sont réunis les ministres et chefs des services de lutte contre les stupéfiants de l'Afghanistan, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Pakistan, de la République islamique d'Iran, du Tadjikistan, du Turkménistan et de la Turquie.

## **VII. Appui à la Mission**

43. Le projet de budget de la MANUA pour 2014 (A/68/327/Add.4), qui a été présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires le 28 octobre, se monte à 191 millions de dollars, soit une diminution de 2,5 % (5 millions de dollars) par rapport au budget de 2013, qui passe par de nouvelles

réductions des ressources consacrées aux bureaux, aux effectifs et aux moyens aériens. Il est à noter que l'exercice 2012-2013 prévoyait un taux d'exécution du budget de 100 % et un exercice de rationalisation efficace et transparent. En 2013, des investissements ont permis d'achever la construction à Kandahar, à Mazar-e Charif et à Bamyan de nouveaux complexes intégrant des bureaux et des logements.

44. La MANUA dispose de bureaux locaux qui lui donnent une présence sur le territoire national qu'elle peut mettre à profit pour exécuter les tâches et les activités dont elle est responsable. La question de l'accessibilité est constamment à l'étude et celle-ci s'est récemment beaucoup améliorée à Kandahar, ce qui a permis à la Mission de faire connaître ses activités hors de la ville. Sachant que les besoins, les contraintes financières et les conditions de sécurité ne sont pas les mêmes partout, la MANUA abandonnera progressivement la solution unique qu'elle appliquait jusqu'à présent et créera des bureaux plus particulièrement adaptés à la situation locale. Dans l'immédiat, il est prévu de restructurer le bureau de Bamyan pour en faire un complexe regroupant plusieurs organismes. À Kunduz, la MANUA étudie la possibilité d'utiliser les locaux en partage avec des partenaires des Nations Unies. Les répercussions que la réduction des forces militaires internationales, dont les effectifs seront ramenés aux niveaux d'avant 2005, pourrait avoir sur l'ONU – en particulier sur la sécurité des plates-formes aériennes, le soutien sanitaire (y compris les soins en cas d'attaque faisant de très nombreux blessés) et les zones de repli dans le pays – continuent d'être évaluées.

## VIII. Observations

45. L'Afghanistan entre dans la dernière année de la transition politique et en matière de sécurité, dans un contexte fait d'incertitudes. Certains signes sont encourageants. Ainsi, les forces de sécurité afghanes ont pris en main la sécurité nationale et de solides fondations institutionnelles sont mises en place. L'approbation par une loya jirga constitutionnelle de l'accord de sécurité bilatéral avec les États-Unis montre bien que les Afghans ont largement conscience que la sécurité internationale et, par extension, l'appui au développement sont essentiels pour encore quelques années. Il sera crucial de veiller à ce que cet appui soit maintenu et apporté de manière à renforcer et affermir les institutions et la souveraineté afghanes. L'ONU a un rôle important à jouer pour ce qui est de faciliter la poursuite de l'appui international et de contribuer aux processus politiques dirigés par les Afghans, sur lesquels repose l'avenir de la paix, de la stabilité et du développement.

46. L'élection présidentielle et les élections aux conseils provinciaux de 2014 marquent une transition politique historique et sont au cœur des préoccupations immédiates de l'Afghanistan, de l'ONU et de la communauté internationale. Sur fond de vives rivalités politiques, l'organisation rapide d'élections ouvertes à tous, conformément au cadre juridique et constitutionnel afghan, en revêt d'autant plus d'importance et constitue le moyen le plus sûr d'asseoir la légitimité nationale et internationale du Gouvernement et de mobiliser un soutien constant. Les préparatifs techniques des élections sont bien avancés et les cadres juridiques ainsi que les organes d'administration des élections ont été mis en place. Le nombre de candidats (11 pour la présidence et 2 713 pour les conseils provinciaux) et la délivrance de plus de 3 millions de nouvelles cartes d'électeur sont la preuve de l'intensité de l'intérêt ressenti au niveau politique et parmi la population. Je me félicite de la

diversité des listes de candidats à l'élection présidentielle, qui transcendent les clivages entre factions et ethnies. La participation des femmes en tant qu'électrices, candidates et agentes électorales accroît la portée d'une voix essentielle dans la sphère publique. J'applaudis les mesures prises pour encourager la participation des femmes et pour assurer aux électrices un accès en toute sécurité. La présence vigoureuse d'observateurs nationaux et internationaux à tous les stades du processus électoral contribuera également à accroître la confiance. J'exhorte les États Membres et les organisations internationales et régionales à prendre en considération les demandes d'assistance présentées à cet égard par le Gouvernement afghan.

47. Mon Représentant spécial a facilité la transmission de messages clairs au sein de la communauté internationale et a exercé ses bons offices en faisant valoir auprès des organes d'administration des élections l'importance d'un processus ouvert à tous, transparent et présenté sans ambiguïté conformément à la législation afghane. Il continue de rencontrer les candidats à la présidence afin d'insister sur le fait qu'un processus légitime et crédible est également dans leur intérêt. J'exhorte tous les acteurs politiques à s'engager en faveur d'une campagne menée de manière pacifique et déontologique afin que les élections contribuent à l'unité nationale. Les débats engagés entre les candidats au sujet d'une nouvelle administration ouverte à tous – quel que soit le dirigeant élu par le peuple – peuvent aider à se prémunir contre un scénario où le gagnant « rafle la mise ».

48. Les problèmes de sécurité liés au processus électoral sont réels et il faut y remédier sans attendre. Dans le même temps, ils ne devraient pas servir de prétexte pour priver de son droit de vote une partie des électeurs ou pour ne pas organiser les élections dans le respect du cadre constitutionnel. Il est impératif d'intensifier la coopération en matière de sécurité entre les institutions afghanes, y compris en procédant à une évaluation fiable de la situation, en prenant les mesures nécessaires pour atténuer les risques et en menant des campagnes de sensibilisation auprès du public pour renforcer sa confiance. J'exhorte toutes les parties à respecter le caractère civil des élections et le droit des Afghans de faire entendre leur voix.

49. Les avancées vers un processus de paix ont été décevantes ces derniers mois. Après l'échec de l'initiative concernant l'ouverture à Doha d'un bureau pour les représentants autorisés des Taliban, l'instauration d'un dialogue mené par les Afghans ne met plus l'accent sur l'adresse physique d'un tel bureau mais privilégie désormais l'identification des interlocuteurs et des facilitateurs pertinents et la définition des modalités appropriées. Il est peu probable, compte tenu de la concurrence politique et du fait que les élections de 2014 monopolisent l'attention, que l'on parviendra à court terme à un règlement global du conflit. Les premières mesures prises en vue d'instaurer l'entente nécessaire pour encourager de futurs pourparlers entre le Gouvernement afghan et l'opposition armée peuvent et doivent toutefois se poursuivre. Il devrait également être possible de susciter un élan en faveur de nouvelles initiatives en remédiant à des problèmes distincts et spécifiques, au nombre desquels devraient figurer les efforts déployés pour atténuer les répercussions du conflit sur les civils en faisant mieux connaître et respecter le droit international humanitaire et les règles de la guerre. L'existence d'un régime de sanctions bien ciblé et pleinement appliqué est un autre élément déterminant dans l'approche globale de la lutte contre la violence et de la promotion de la réconciliation.

50. L'intensification du dialogue entre l'Afghanistan et le Pakistan au sujet de la stabilité et de la paix, sur fond de coopération économique, est encourageante. La prise de conscience des intérêts mutuels et partagés s'accroît et continuera, je l'espère, de grandir. À une échelle plus grande, l'engagement grandissant des pays de la région dans le cadre d'instances bilatérales, régionales et multilatérales est un élément positif et revêt une importance cruciale pour la prospérité et la sécurité de toute la région. L'ONU continuera d'encourager la coopération régionale en faveur de la paix et de la réconciliation, des échanges et du commerce, en faisant une place à la question de l'économie illicite et à la recherche de solutions durables pour les réfugiés, domaines dans lesquels elle dispose de compétences particulières. L'appui au Processus d'Istanbul est un exemple en la matière. Bien qu'il s'agisse d'un processus politique, le mécanisme relatif au « Cœur de l'Asie » a également des dimensions concrètes, qu'incarnent les six mesures de renforcement de la confiance. Il faut toutefois imprimer davantage d'élan à ces dernières pour faire naître de nouvelles relations et de nouvelles approches. L'ONU se tient prête à accroître son appui en matière de programmation concrète et de bons offices aux fins de cette initiative, dont la maîtrise revient à la région.

51. L'annonce récente de chiffres records en matière de culture de pavot et de production d'opium est profondément inquiétante. Il s'agit là d'un symptôme et d'une source d'instabilité à un moment où règne l'incertitude, qui constitue aussi un danger extrême pour la sécurité, le bien-être et le développement de l'Afghanistan et de l'ensemble de la région. Des mesures efficaces et durables de lutte contre les stupéfiants exigent une action intégrée et globale, coordonnée aux plus hauts niveaux politiques entre le Gouvernement afghan et les partenaires donateurs. Seule une volonté politique véritablement exercée aux niveaux national et international peut permettre de contrer l'économie illicite, et la criminalité et la corruption qui l'accompagnent. L'ONU est déterminée à appuyer des efforts coordonnés dans ce domaine. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en cours d'élaboration donne la priorité à l'intégration des activités destinées à lutter contre l'économie illicite.

52. La diminution des activités de stabilisation à grande échelle contrôlées par l'armée peut être l'occasion d'adopter une approche du développement plus durable, fondée sur les priorités nationales convenues de l'Afghanistan. Le chemin conduisant à l'autosuffisance, dans un pays qui dépend toujours fortement de l'aide extérieure, est cependant difficile. Les dépenses publiques, y compris le budget de plus en plus lourd alloué à la sécurité, s'accroissent en même temps que décroissent les recettes. Les indicateurs de la confiance des entreprises sont eux aussi en baisse. Dans ce contexte d'incertitude, la prévisibilité de l'aide financière est nécessaire. Un réel engagement des autorités afghanes en faveur des réformes structurelles est tout aussi essentiel pour garantir la viabilité de l'Afghanistan à plus long terme et avoir la confiance des donateurs. Cela suppose la mobilisation des recettes, la création d'emplois et le renforcement du cadre réglementaire. La MANUA continue de faire usage de ses bons offices pour faciliter et promouvoir le respect des engagements mutuels pris par le Gouvernement et les donateurs au titre du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo. Pour mieux assurer la continuité durant la transition politique, l'ONU étudie également la possibilité d'un dialogue entre les candidats à la présidence, les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds au sujet des programmes et des cadres économiques et de développement de l'Afghanistan.

53. Les engagements pris à Tokyo font une place importante à la protection et à la consolidation des progrès accomplis quant aux droits de l'homme au cours de la décennie écoulée en vue du développement futur de l'Afghanistan. La protection des droits des femmes et des enfants reste une priorité pour l'ONU et l'action engagée par la MANUA s'agissant des victimes civiles est un point fort exceptionnel. Il s'agit notamment pour la Mission de s'assurer du respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme par toutes les parties au conflit, et de le promouvoir, en tirant parti de sa présence dans tout le pays. Le recensement par l'ONU des incidents qui ont fait des victimes parmi les civils, associé à une sensibilisation plus large aux conséquences de la présence d'engins explosifs improvisés et à la neutralisation des restes explosifs de guerre, entre autres questions, s'est avéré utile. Alors que l'Afghanistan continue d'avancer sur la voie de la transition, les activités de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme privilégieront de plus en plus les capacités nationales, les connaissances et les responsabilités en matière de droits de l'homme, y compris au sein des organes de sécurité afghans. Renforcer la légitimité et l'efficacité de l'État nécessitera des progrès dans l'administration de la justice et en matière d'état de droit et de maintien de l'ordre, y compris pour ce qui est de la police civile et de la problématique hommes-femmes. Ce sont là autant de domaines prioritaires pour les activités de développement de l'ONU.

54. L'insécurité, les difficultés économiques et l'accès limité aux pouvoirs publics font s'accroître les besoins en matière d'assistance humanitaire, autre domaine clef de l'action menée par l'ONU. Une définition claire et fondée sur des principes de ce que l'on entend par aide humanitaire est en cours d'élaboration dans le cadre du Plan d'action humanitaire commun, afin de garantir que cette aide soit apportée de manière impartiale et en toute indépendance conformément au droit international humanitaire. Un fonds humanitaire commun permettra d'étayer les priorités stratégiques, thématiques et géographiques du Plan d'action. Dans un pays marqué par une pauvreté chronique, des décennies de violence et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, il faut prêter davantage d'attention aux questions indissociables de l'aide humanitaire et du développement et les promouvoir pour que se dégagent des solutions durables et que s'accroisse la capacité d'adaptation.

55. La concrétisation de l'engagement à long terme que l'ONU a pris en faveur du bien-être du peuple afghan trouvera sa meilleure expression dans un État sûr, qui n'exclue personne et soit viable. J'ai conscience que le Conseil de sécurité pourra examiner de plus près le rôle de l'ONU en Afghanistan lorsque les incidences de la transition politique et en matière de sécurité seront plus claires. La constance de l'appui et des ressources émanant des États Membres peuvent conférer un peu de stabilité, de prévisibilité et de continuité au déroulement de ces délicats processus. Une présence à l'échelle de l'ensemble du pays reste indispensable, alors que la MANUA et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies étudient des accords de partage des locaux et des coûts propres à favoriser l'efficacité et la cohérence. La sécurité du personnel des Nations Unies est essentielle à la réalisation des tâches et activités qui lui sont confiées et nécessite le soutien effectif du pays hôte et des donateurs. Sans préjuger des débats tenus au Conseil de sécurité, je considère qu'il sera crucial de faire une place plus grande aux domaines où une action politique intégrée des Nations Unies peut contribuer utilement à la transformation de l'Afghanistan après 2014, à savoir les bons offices destinés à appuyer les processus politiques menés par l'Afghanistan; le suivi et la promotion

des questions relatives aux droits de l'homme, une attention particulière étant accordée aux droits des femmes et des enfants; la facilitation d'approches cohérentes du développement équitable et durable; et la recherche d'une solution au problème de l'économie illicite.

56. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'ensemble du personnel national et international de la MANUA et à mon Représentant spécial, Ján Kubiš, pour leur détermination sans faille, souvent dans des conditions difficiles, à remplir les engagements que nous avons pris en faveur du peuple afghan.

---